

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-131_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°131/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-132_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°132/2021

Objet : Opération complexe culturel et de loisirs : Avant-projet sommaire – Adoption du plan de financement

Le Président rappelle que la CCPH souhaite aménager une plateforme viabilisée afin d'accueillir un projet d'investissement privé visant à créer un complexe culturel et de loisirs qui accueillera un multiplex cinéma, 2 restaurants, un bowling et des activités connexes.

Par délibération n°185/2020 en date du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la plateforme destinée à accueillir le complexe de cinéma à Echenans sous Mont Vaudois sur les parcelles dont elle a acquis la propriété.

Une consultation a donc été engagée selon la procédure adaptée et a permis de retenir le cabinet Delplanque Meunier pour un montant de 81 000 € HT.

Le chiffrage (réalisé en déblais remblais sur une base de 46 000 m3) est conforme au coût prévisionnel estimé sur cette opération. L'APS comprend les terrassements et la gestion de toutes les VRD, ainsi que la création des parkings.

Le coût d'opération de la plateforme d'une emprise de 26 000 m² à Echenans sous Mont Vaudois a été fixé à 1 500 000€ HT et nous recherchons 75 % de subventions publiques.


Le plan de financement s'articule de la façon suivante sachant que les financements de la Région et du Département sont acquis à travers les contrats signés.

DEPENSES HT		RECETTES		TAUX
Travaux d'aménagement plateforme	1 310 000 €	REGION (Contrat métropolitain)	750 000 €	50%
Honoraires et études diverses	100 000 €	ETAT	187 500 €	12.5%
Signalétique et aménagements paysagers	30 000 €	DEPARTEMENT (PACT 2)	187 500 €	12.5%
Imprévus	60 000 €	AUTOFINANCEMENT	375 000 €	25%
TOTAL	1 500 000 €	TOTAL	1 500 000 €	100 %

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 1 abstention) :

- **ADOpte** l'avant-projet sommaire,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210706-132_2021-DE





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°133/2021

Objet : Opération multiplex Cinéma : Autorisation de déposer le dossier auprès de la CDACi

Le Président expose que le cabinet HEXACOM est en train de finaliser le dossier de CDACi et il convient que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt délibère à présent afin d'autoriser la SARL CINE 70 à déposer une demande d'autorisation auprès de la CDACi pour la création d'un complexe cinématographique de 7 salles et 1 290 places sur la parcelle ZD 17 située à Echenans sous Mont Vaudois.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 1 abstention) **AUTORISE** la société CINE 70 à déposer une demande d'autorisation auprès de la CDACi de la Haute-Saône pour la création d'un complexe cinématographique à Echenans sous Mont Vaudois sur les terrains susvisés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°134/2021

Objet : Opération complexe de musiques actuelles- Avant-projet sommaire et adoption du plan de financement

Le Président expose que la Communauté de communes souhaite continuer de développer son identité culturelle au sein du Pôle métropolitain en partenariat avec Alternadiff en créant un complexe de musique en substitution au Catering Café dont les locaux sont devenus non conformes du point de vue de l'accueil des publics et nécessiteraient des coûts très élevés de réhabilitation.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de musiques actuelles.

Par délibération n°117/2021 en date du 27 mai 2021, les conseillers communautaires ont décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Itinéraires architecture pour la réalisation de ce projet.

Programme des travaux :

Ce projet porte sur une surface globale de 420.07 m² répartis de la manière suivante :

- Local technique : 5.13 m²
- Bar-vestiaires-réserve : 38.36 m²
- Hall : 62.06 m²
- SAS : 6.35 m²
- Sanitaires : 25.40 m²
- Bureau : 18.06 m²
- Salle de concert : 84.00 m²
- SAS : 4.89 m²
- Cuisine : 14.15 m²
- Rangement : 26.31 m²
- Loge : 36.66 m²
- Scène : 22.24 m²
- Scène extérieure : 26.04 m²
- Répétition : 27.67 m²

Le coût travaux proposé au stade APS se répartit sur 13 lots de travaux pour un montant de 783 000 € HT contre 750 000 € affichés lors de la consultation.

Le coût d'opération se fixe à 940 000 € HT et nous recherchons 75 % de subventions publiques.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		TAUX
Travaux	783 000 €	REGION (Contrat métropolitain)	450 000 €	47,90%
Etudes et honoraires	75 000 €	ETAT (DETR)	235 000 €	25,00%
Equipements	60 000 €	DEPARTEMENT (PACT 2)	34 000 €	3,60%
Imprévus	22 000 €	AUTOFINANCEMENT	221 000 €	23,50%
TOTAL	940 000 €	TOTAL	940 000 €	100 %

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 1 abstention) :

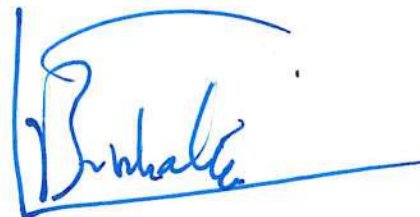
- **ADOpte** l'avant-projet sommaire,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-134_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Date de la Convocation du Conseil Communautaire	30 juin 2021
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	48
Nbre de membres présents	34
Nbre de suffrages exprimés	42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°135/2021

Objet : Opération Centre Régional de Formation aux arts du cirque : Avant-projet sommaire et adoption du plan de financement

Le Président expose que par délibération n°117/2021 en date du 27 mai 2021, le conseil communautaire a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Itinéraires architecture pour l'élaboration d'un APS pour la construction d'un centre régional de formation des arts du cirque.

Si l'APS fait l'objet d'une tranche ferme vis-à-vis du cabinet de maîtrise d'œuvre, la suite du programme est en **tranche conditionnelle** dans l'attente d'avoir obtenu un certain nombre de garanties de la part de la DRAC, de la Région et d'analyser plus précisément les coûts de fonctionnement induits par cet équipement.

À ce stade il s'agit de valider un APS dont la consistance répond au cahier des charges mais le projet restera à affiner. Cet APS est donc encore susceptible d'évoluer.

Programme des travaux :

Ce projet porte sur une surface globale de 970.07 m² répartis de la manière suivante :

- Salle de danse : 84.10 m²
- Vestiaires/douches : 56.72 m²
- Sanitaires : 22.28 m²

- Hall/Circulation : 28.20 m²
- Salle de musculation : 63.69 m²
- Salle de Pratique : 715.08 m²

Le coût travaux proposé au stade APS se répartit sur 13 lots de travaux pour un montant de 1 316 000 € HT alors que nous avons envisagé un coût de 1 100 000 €HT.

Plan de financement

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		TAUX
Travaux	1 316 000 €	REGION (Contrat métropolitain)	610 000 €	40,70%
Etudes et honoraires	100 000 €	ETAT (DETR)	450 000 €	30,00%
Mobilier	50 000 €	DEPARTEMENT (PACT 2)	31 600 €	2.10%
Imprévus	34 000 €	AUTOFINANCEMENT	408 400 €	27,20%
TOTAL	1 500 000 €	TOTAL	1 500 000 €	100 %

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 1 abstention) :

- **ADOPTE** l'avant-projet sommaire,
- **ADOPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de subventions auprès des partenaires et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-135_2021-DE

Berser
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-136_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Chantal BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°136/2021

Objet : Opération coulée verte Héricourt - Châlonvillars - Belfort - Avant-projet sommaire et adoption du plan de financement

Le Président expose que dans le cadre du plan vélo de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, une réflexion a été menée pour définir différents projets structurants sur le territoire. Ainsi, trois liaisons en site propre sont envisagées dans les prochaines années :

- La jonction Héricourt / Montbéliard via Bussurel,
- La jonction Héricourt / Coulée verte (et Belfort) via Luze,
- La jonction Héricourt / Saulnot via Couthenans.

Parallèlement, le Département de la Haute-Saône a rédigé son schéma directeur des pistes cyclables et a inscrit la liaison Héricourt / Coulée Verte comme un axe structurant.

Enfin, la Communauté de communes de Rahin et Chérimont a prévu une liaison cyclable entre Châlonvillars (Coulée verte) et le bassin de Champagny. Ce projet pourrait voir le jour dans les prochaines années et assurera la connexion entre la CCPH, le Grand Belfort et la CCRC.

Ainsi, dans ce cadre, il est proposé de travailler en priorité sur la liaison Héricourt / Coulée Verte (via Luze et Châlonvillars). Cette piste cyclable en site propre permettra :

- D'assurer une liaison domicile / travail depuis Châlonvillars, Mandrevillars, Echenans sous Mont Vaudois et Luze vers Héricourt.
- De permettre le développement de solutions de mobilité douce entre les villages de Mandrevillars et d'Echenans sous Mont Vaudois (desserte du groupe scolaire par exemple).
- De relier différents pôles de loisir : le centre équestre de Luze, celui d'Echenans sous Mont Vaudois, les écoles du secteur, la ville d'Héricourt et la zone des Guinnottes...
- Et surtout de rejoindre la Coulée Verte et l'Euro Véloroute 6.

Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les Maires des communes concernées et le tracé a été validé dans les grands principes. Le choix est de réaliser une très grande majorité de l'aménagement en site propre, avec une offre de service annexe importante (supports vélos, signalétique, bancs, points d'eau...) incitant à la pratique du vélo.

Sur cette base, un premier chiffrage a été réalisé en phase APS pour un montant travaux de **835 000 € HT**. Il convient d'ajouter à ce montant :

- Les frais d'étude pour un montant d'environ 85 000 € HT (suivi opérationnel des travaux),
- Les acquisitions foncières qui feront l'objet d'un rapport ultérieur afin de préciser la procédure à adopter pour les 55 parcelles à acquérir en tout ou partie,
- Le mobilier pour 45 000 €,
- Une marge pour imprévus de 75 000 €.

Cette opération est donc chiffrée, en phase APS, à environ 1 100 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet est établi de la manière suivante, sachant que les subventions de la Région et du Département sont déjà acquises sur ce projet et que les subventions de l'Etat et de l'Europe seront recherchées suite à la validation de l'APS :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Taux
Etudes et honoraires	85 000 €	ADEME AVELO 2	30 000 €	2.73%
Acquisitions	60 000 €	Etat (DETR)	330 000 €	30%
Travaux	835 000 €	Région BFC	175 000 €	15.91%
Mobilier	45 000 €	Département	200 000 €	18.18%
Imprévus	75 000 €	PACT 2	100 000 €	9.09%
		FEDER	45 000 €	4.09%
		AUTOFINANCEMENT	220 000 €	20%
TOTAL	1 100 000 €	TOTAL	1 100 000 €	100%

Les travaux pourront être réalisés en 2022 et 2023 en fonction de l'avancement des acquisitions foncières sur le tracé. Quelques tronçons du projet présentent des difficultés particulières liées à d'autres projets d'aménagement en cours (Luze, Châlonvillars) alors que d'autres parties pourraient être réalisées rapidement. Sur ce tracé, un des points sensibles concernera le passage sur la commune de Buc, membre du Grand Belfort, pour lequel il conviendra de trouver un accord avec la communauté d'agglomération sur le projet et son financement.

Le projet est éligible à plusieurs sources de financement dont un appel à projets de l'ADEME sur la thématique de la mobilité :

- Le Département de la Haute-Saône dans le cadre du PACT 2 et du schéma directeur des pistes cyclables,
- La Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du Contrat Métropolitain,
- L'Etat via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le CRTE,
- L'appel à projet AVELO2 de l'ADEME (qui ne concerne lui que la partie étude du projet menée conjointement avec la CCRC).

À noter que toutes les dépenses ne sont pas systématiquement éligibles notamment les acquisitions foncières. Dans le prolongement du projet présenté, les études seront menées par la CCPH, pour le compte de la CC Rahin et Chérimont, sur le prolongement depuis Châlonvillars vers le bassin de Champagny dans le cadre de l'appel à projet déposé auprès de l'ADEME par la CCPH pour le compte des 2 EPCI.

Le marché d'étude opérationnel sera publié courant 2021 pour l'ensemble du tracé sur les deux communautés de communes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le projet de piste cyclable entre Luze et Châlonvillars et son tracé qui permet une connexion à la Coulée verte,
- **APPROUVE** l'APS et le plan de financement ci-joint,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de subvention,
- **AUTORISE** le Président à conventionner avec les collectivités du Territoire de Belfort pour le tronçon sur Buc,
- **AUTORISE** le Président à la signature d'une convention d'étude avec la CCRC dans le cadre de l'appel à projet Avelo2 de l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-136_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°137/2021

Objet : Pôle de développement économique de Luze : Acquisitions foncières complémentaires

Le Président expose que, dans la continuité des acquisitions foncières votées lors du précédent conseil communautaire, deux propriétaires ont donné leur accord pour céder à la CCPH des parcelles situées sur le périmètre du futur pôle de développement économique de Luze.

Ces terrains correspondent au pré zonage des terrains à vocation économique identifiés dans la procédure de PLU intercommunal qui se poursuit.

Les terrains concernés représentent une emprise de 6 217 m²:

Des indemnités devront être versées aux conjoints COULON exploitant de la parcelle ZD142 pour un montant évalué à 2 695 €/ha soit 1 212.48 € arrondis à 1 300 €.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

N° de parcelle	Surface totale	Propriétaire	Prix (2.50 € TTC/m ²)	Indemnités accessoires
ZD 142	4499 m ²	BELTRAN Nicole	11 247.50 €	3 752.50
ZD 112	1718 m ²	RAGUAIN Georgette	4 295.00 €	705.00
Total	6217 m²		15 542.50 €	4 457.50

Les crédits ont été inscrits au budget 2021 et sont disponibles.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre, 1 abstention) :

- **VALIDE** les acquisitions foncières aux montants présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux signatures des compromis de ventes, des actes de ventes et au versement des indemnités réglementaires dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-137_2021-DE



A handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue rectangular frame. The signature appears to be "Berthelin".

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°138/2021

Objet : Pôle de développement économique de Luze – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Président expose que, conformément à la décision prise lors du conseil du 27 mai 2021, la CCPH a engagé les démarches d'acquisition des parcelles comprises dans l'emprise foncière du Pôle de développement économique de Luze.

Ce projet doit désormais faire l'objet d'études préalables pour lesquelles l'avis des services de l'Etat a été sollicité au sujet des procédures à prévoir au titre d'un dossier environnemental unique : étude d'impact, archéologie préventive, défrichement, études de sol, dossier loi sur l'eau ...

Compte-tenu de la complexité du dossier (enjeux écologique, règlement d'urbanisme en vigueur, délais de réalisation), il est proposé de solliciter SEDIA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un marché à bon de commande qui permettra d'adapter la mission aux attentes des services de l'Etat au fur et à mesure du déroulement du projet.

Il est proposé de calibrer l'intervention de SEDIA à hauteur de 26 jours de mission annuels maximum soit un coût total de 19500 € annuels et un coût journalier de 750 € HT. Chaque journée d'intervention fera l'objet d'un bon de commande identifiant l'objet et la durée de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des crédits avaient été inscrits au budget 2021 pour la réalisation des différentes études préalables au projet de pôle de développement économique.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre, 1 abstention) :

- **DECIDE** de confier à SEDIA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de création d'un pôle de développement économique à Luze pour un montant annuel maximum de 19 500 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-138_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°139/2021

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise - DELAVELLE

Le Président expose que, par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil départemental, par délibération du 16 octobre 2017, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 23 novembre 2017.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de Communes a également autorisé la Région à intervenir en matière d'aide à l'immobilier des entreprises.

Monsieur Hugo DELAVELLE, représentant l'atelier du même nom, a bénéficié en 2019 via la SCI des Champs Piot d'une aide à l'immobilier pour l'acquisition et la réhabilitation de l'ancien site Colas à Saulnot afin d'y installer son activité d'ébénisterie et de création de mobilier de luxe.

Le projet d'un montant total de 438 664 € HT comprenait l'acquisition de 2 bâtiments et la réalisation d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment principal. Il a bénéficié de deux subventions de 21 933 € (5 % des dépenses éligibles de la part de la CCPH et du Département) et d'une subvention de 46 256 € de la part de la Région.

Monsieur DELAVELLE sollicite une subvention complémentaire pour la réhabilitation du second bâtiment dans lequel il prévoit d'installer une activité de première transformation du bois (sciage, séchage) conformément à son projet de développement. A noter que depuis son installation sur ce nouveau site, l'entreprise a embauché 3 personnes en CDI et prévoit de recruter 2 apprentis à la rentrée 2021.

Le coût des travaux est évalué 144 120 € HT comprenant des dépenses de maîtrise d'œuvre, de terrassement, d'électricité, de chauffage et de menuiseries extérieures.

Conformément au règlement d'intervention de la CCPH, il est possible d'attribuer à ce dossier une subvention d'aide à l'immobilier complémentaire dans la limite du plafond de **50 000 €** soit un montant disponible de **28 067 €** maximum compte tenu d'une première subvention déjà versée.

En application des règlements d'intervention adoptés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Département et la Région, les subventions suivantes seraient mobilisables :

- CCPH : **5 % de la dépense éligible de 144 120 €** soit 7 206 €,
- Département : **5 % de la dépense éligible de 144 120 €** soit 7 206 €,
- Région : la phase 1 du projet avait quasiment atteint le plafond des aides (50 000 €). Il a été convenu que cette phase 2 ne ferait pas l'objet d'une demande de subvention.

En contrepartie du versement des aides de la CCPH et du Département, il est prévu par convention que l'entreprise s'engage à maintenir son activité dans les locaux pendant au moins 5 années et de conserver la propriété du bien pendant au moins 10 ans. À défaut il pourra être demandé à l'entreprise le reversement de tout ou partie des aides attribuées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'allouer à la SARL HUGO DELAVELLE via la SCI des champs Piot une subvention de **7 206 €** au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise sur la base d'un taux de 5% de la dépense éligible. En application de la délégation d'octroi accordée par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au Département de la Haute-Saône, cette subvention est attribuée sous réserve de l'instruction de la demande par les services du Département,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-139_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°140/2021

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprises : GROUPE HANDY UP / ADAPEI PRO 70

Le Président expose que, par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil départemental, par délibération du 16 octobre 2017, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 23 novembre 2017.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de Communes a également autorisé la Région à intervenir en matière d'aide à l'immobilier des entreprises.

Suite à l'obtention de nouveaux marchés avec STELLANTIS, le groupe Groupe HANDY UP / ADAPEI PRO 70 a besoin de se doter d'un bâtiment dédié. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment double peau de 750 m² et 5 m de haut pour un coût de 233 550 € HT. Nous avons déjà été sollicités par l'association en décembre 2019 mais le projet avait été différé suite à une baisse d'activité.

En complément de cet investissement immobilier, le groupe HANDY UP / ADAPEI PRO 70 a sollicité la Région pour un appui à ses investissements matériels estimés à près de 360 000 € en outils de production.

Le statut associatif et la taille du groupe HANDY UP / ADAPEI PRO 70 l'excluent des aides à l'immobilier du Département.

Par dérogation à notre règlement d'intervention prévoyant les mêmes critères et afin d'autoriser la Région à intervenir au titre de sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer une subvention d'aide à l'immobilier de **5 % maximum soit 11 677.50 €** sous réserve de l'instruction du dossier par les services de la Région.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'allouer au groupe HANDY UP / ADAPEI PRO 70 par dérogation au règlement d'intervention de la CCH une subvention de 11 677.50 € correspondant à 5 % de la dépense éligible, cette subvention est attribuée sous réserve de l'instruction de la demande par les services de la Région,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-140_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°141/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions

Le Président expose que, depuis le dernier Conseil communautaire, deux dossiers de demande de subvention ont été reçus sur le volet investissements du fonds régional des territoires pour les TPE (Très Petites Entreprises) :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
SAS SURLEAU BTP Saulnot	Camion Grue (Capital restant dû d'un prêt bancaire)	28062.23 €	20 %	5000 € Subvention plafonnée pour les véhicules	1000 €	4000 €
ECURIE DE LA SOURCE Echenans Sous Mont vaudois	Véhicule	7 992 €	40 %	3 196.80 €	639.36 €	2 557.44 €

Deux autres dossiers font l'objet d'une demande d'avenant en raison de dépenses supplémentaires à intégrer au projet modifiant le plan de financement et le montant de la subvention :

Entreprise	Nature du projet (<i>Projet initial</i> et nouvelle demande)	Coût du projet actualisé HT (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
Atelier HUGO DELAVELLE Saulnot	Matériel informatique Séchoir – Aspirateur – cuve de compresseur – Ponceuse – Machine à coudre	27102.28 € plafonnés à 25 000 €	40 %	10 000 €	2 000 €	8 000 €
LADY MAN Héricourt	Store et enseigne Appareil de soin	30 911.98 € plafonnés à 25 000 €	40%	10 000 €	2 000 €	8 000 €

Avec ces dossiers, le montant des subventions FRT investissement est de **90 189.78 €** soit **86 %** de l'enveloppe inscrite au budget de l'opération. Les crédits restants disponibles sont de 14 000 €.

Concernant le volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numérique, un nouveau dossier a été reçu ;

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
RELAIS DES MOUSQUETAIRES SARL GUEWEIL Saulnot	Abonnement site vitrine et site de e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2 016 € HT	850 €	170 €	680 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les montants des subventions présentées ci-dessus sur le volet investissement et sur le fonctionnement du FRT. Ces aides sont attribuées sur la base du Règlement UE n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-141_2021-DE



Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-142_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°142/2021

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Présentation du protocole d'engagement

Le Président expose que les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) visent à instaurer une nouvelle relation de travail entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux. Co-pilotés par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Destinés à tous les territoires, ils ont vocation à participer activement au plan de relance. À plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les 6 prochaines années. Le Premier ministre a précisé aux Préfets, lesquels sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats avec les collectivités, les objectifs des CRTE, leurs modalités d'élaboration et de gouvernance, ainsi que la nature des moyens mobilisables.

Avec les CRTE, le Gouvernement souhaite simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants (Contrats de Ville, Territoires d'industrie, CTG, Contrat Local de Santé, contrat de ruralité...) au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat. Ils formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...). Un appui en ingénierie sera également proposé pour l'élaboration et le suivi des contrats.

Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. Ils pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'Etat, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Le Gouvernement a confié à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), appuyée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, la responsabilité de leur mise en œuvre. La première étape a consisté, pour les préfets et les délégués territoriaux de l'ANCT, en concertation avec les collectivités territoriales volontaires, d'identifier les périmètres de référence des CRTE.

La CCPH s'est positionnée dès le 12 janvier 2021 par un courrier à Madame la Préfète de Département sur le choix d'une contractualisation à l'échelle communautaire. Le Président du Département a souhaité également, comme il l'a exprimé dans un courrier daté du 12 janvier 2021, que les CRTE de Haute-Saône s'établissent au niveau des intercommunalités. Ce périmètre communautaire a été accepté par les services de l'Etat.

1 - Le CRTE se décline en plusieurs phases et séquences qui vont s'adapter en fonction du territoire et de ses enjeux. Le 30 Juin, date butoir, a été signé avec Mme la Préfète et Mme la Présidente de Région un **protocole d'engagement** dans la démarche CRTE, protocole joint en annexe. Ce protocole précise la méthode de travail, les principales orientations du CRTE et les projets déjà financés au titre du plan de relance et ceux identifiés pour 2021. Parallèlement, un **comité de pilotage** chargé de l'élaboration du CRTE et de son suivi devra être créé, en veillant à associer l'ensemble des acteurs du territoire au processus (article 5 du protocole).

2 - Après cette phase préliminaire, la **réalisation d'un diagnostic** qui synthétise les principales caractéristiques du territoire et les enjeux auxquels le contrat de relance et de transition écologique répondra devra être réalisé à l'automne présentant le territoire avec ses atouts et ses faiblesses. Ce document est envisagé comme un moment de mobilisation. Ce diagnostic est spécifique à chaque territoire. Il prend en compte son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, la géographie de ses acteurs locaux, son potentiel économique, mais aussi ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités. Le diagnostic s'appuiera en tant que de besoin sur les travaux déjà réalisés ce qui sera le cas pour la CCPH avec la prise en compte du PADD, aux orientations retenues au PACT 2 et au contrat métropolitain et des différentes phases du PCAET.

3 - À partir de ce diagnostic, il s'agira ensuite de définir **une vision partagée, transversale et cohérente du territoire** concourant à la transition écologique et à la cohésion territoriale, qui pourra toutefois évoluer et être complétée au cours des six prochaines années. **Les axes stratégiques** correspondent à la manière dont le territoire se saisit des politiques publiques nationales au regard de ses priorités, avec une approche transversale et intégratrice des enjeux. Chaque axe stratégique comprendra une description des enjeux auxquels cet axe du CRTE répondra, avec des attendus définis en matière de transition écologique et de cohésion territoriale.

4 - Le plan d'action. Sur la base des axes stratégiques retenus, les partenaires vont définir un plan d'action en identifiant des projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire. Les sources potentielles de financement du plan d'action sont variées :

- les crédits du plan de relance ;
- les contractualisations existantes de l'État, voire celles des autres collectivités, reprises dans le CRTE ;
- les dotations de l'État (DSIL, DETR, FNADT) ;
- les programmes d'appui de l'ANCT comme Action cœur de ville et Petites Villes de demain et l'apport des opérateurs partenaires (CEREMA, ADEME, Banque des territoires, ANAH, ANRU...)
- les éventuelles contributions du secteur privé.

Concrètement, chaque opération sera précisée et détaillée dans **une « fiche action » ou « une fiche projet » annexée au CRTE**, récapitulant : le porteur de projet, les partenaires de l'initiative, les objectifs et périmètre précis de l'opération, la durée, le calendrier, le coût, le plan de financement, la conduite opérationnelle du projet, les indicateurs de réalisation et d'impact. L'ensemble des fiches actions prêtes à être financées seront rassemblées dans une convention financière qui engagera ses signataires. La convention financière sera revue annuellement.

Dans la perspective de la signature du CRTE en fin d'année 2021, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en prenant en compte la problématique foncière et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-142_2021-DE

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire. Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer. À ce titre, lors de l'assemblée plénière du 9 avril dernier, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à contribuer au volet « relance » des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Dans ce nouvel outil de contractualisation, l'intervention de la Région s'inscrit dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), et également dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-142_2021-DE





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°143/2021

Objet : Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Saône – Engagement dans la démarche

Le Président expose que le Contrat Enfance Jeunesse entre la CCPH et la Caf de Haute-Saône et associant la Ville d'Héricourt pour son centre social Simone Signoret, est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

Une nouvelle convention baptisée Convention Territoriale Globale (CTG) est proposée pour la période 2021-2025. Elle regroupera les différents champs d'intervention de la CAF qui sont : l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits ...

A la différence du Contrat Enfance Jeunesse, la convention territoriale globale permettra à la CAF de verser directement les aides aux structures sans passer par la CCPH.

Un diagnostic territorial sera engagé cet été dans les différents champs énoncés ci-dessus afin de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire.

Puis nous aurons à engager pendant l'automne le contenu du plan d'action en reconduisant les services déjà effectifs et en fléchissant éventuellement de nouveaux projets de développement dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

La nouvelle CTG ne sera signée qu'en fin d'année 2021, or en période de renouvellement de contrat la CAF demande que le conseil communautaire officialise son engagement dans la nouvelle démarche d'élaboration du partenariat afin de maintenir pour l'ensemble de nos équipements éligibles au bonus territoire, les anciens droits CEJ, et permettre à la CAF de verser les acomptes des prestations de services avant la signature de la CTG.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** l'engagement de la CCPH dans la démarche d'élaboration de la CTG en vue d'une signature fin 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°144/2021

Objet : Débat sur l'étude de fusion des AOM et du transfert de la compétence Mobilités au pôle Métropolitain

Le Président expose que la Mobilité à l'échelle de l'Aire Urbaine est un enjeu majeur, fédérateur mais particulièrement complexe et la CCPH peut s'enorgueillir d'avoir pris ses responsabilités en prenant cette compétence pour que tous les pans de la Mobilité soient progressivement pris en main localement.

Nous travaillons naturellement de concert avec les 2 autres AOM du Nord Franche Comté dans le cadre et du Pôle Métropolitain et du Syndicat Mixte des Transport du NFC sur un certain nombre d'actions comme la billettique commune, les applications métropolitaines ou encore les plans vélo.

Les statuts du Syndicat Mixte de Transport du NFC prévoient la perspective d'avoir une AOM unique dans un terme qui n'est pas fixé et il convient pour le SMTNFC de solliciter les 3 AOM que sont le SMTC, Pays de Montbéliard Agglomération et la CCPH, pour qu'elles débattent si elles le souhaitent dans leurs propres assemblées préalablement à l'engagement de cette étude (Comité syndical programmé le 12 juillet) dont le cahier des charges est joint en annexe et dont le coût est compris entre 20 000 € et 30 000 €.

Cette étude pose la question de l'opportunité de la fusion, des modalités pour y parvenir et de l'éventuel calendrier de mise en œuvre. Le prestataire devra mettre en évidence les avantages et inconvénients de cette fusion avec une étude en plusieurs phases :

- Etude de l'impact de la fusion sur le service rendu (bus, vélo, voiture, covoiturage...), sur l'efficacité dans cette mutualisation et sur la gouvernance de cette AOM. Cette étude devra se baser sur les fonctionnements actuels des 3 AOM et leurs différences notables.

- Modalité de la transformation du Syndicat en AOM, procédures à mener et calendrier. Une autre hypothèse serait le transfert direct de la compétence mobilité au Pôle Métropolitain afin de fusionner les 3 AOM sous l'égide du pôle.

Le pilotage de cette étude est porté par le groupe de travail Mobilité du Pôle Métropolitain.

Cette étude sera la préfiguration d'une étape importante pour le Pôle Métropolitain qui pourrait conclure à la prise de compétence Mobilité par le Pôle en lieu et place des AOM. Cela impliquerait un transfert au Pôle de la gestion des transports en commun mais aussi des autres sujets liés à la mobilité sur le Pays d'Héricourt (pistes cyclables, aires de covoiturage, transport scolaire...) dans le but d'unifier toutes les actions.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **EMET** un avis favorable de principe à l'étude que souhaite engager le SMTNFC pour une assistance à maîtrise d'ouvrage « pour la création d'une AOM unique à l'échelle du Pôle ». Les résultats de l'étude seront présentés au Conseil Communautaire dès que possible et permettront d'orienter la réflexion vers la prise de compétence mobilité par le Pôle.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-144_2021-DE

Berger
Levrault

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°145/2021

Objet : Mobilités - convention de délégation de la gestion des transports scolaires à la Ville d'Héricourt

Le Président expose que suite à la délibération du 12 octobre 2018 en Conseil Communautaire, la CCPH est devenu AOM et, en accord avec la Région, a pris en charge la gestion du transport scolaire au 1er septembre 2021.

Dans un courrier du 28 mai dernier, la Ville d'Héricourt a porté à notre connaissance son souhait de conserver la gestion du transport scolaire sur sa juridiction afin notamment de regrouper la gestion des inscriptions scolaires et celle des transports en mairie d'Héricourt.

Ainsi, il est proposé de déléguer la gestion du transport scolaire pour les familles résidant à Héricourt en conservant un service identique à celui en vigueur ces dernières années. Cette délégation comprend donc les prestations de transport et la gestion des inscriptions des enfants.

A ce titre, toutes les familles d'Héricourt seront reçues en primo accueil à la Mairie pour réaliser leur inscription au transport scolaire en même temps que leurs autres démarches administratives. Cela concernera les enfants en maternelle, primaire mais aussi au collège et au lycée.

Dans la mesure où la CCPH gèrera également les anciennes lignes de la Région qui desservent aussi des familles d'Héricourt (notamment Tavey, Byans, Bussurel), les services de la ville redirigeront les familles concernées vers la CCPH. La convention liste les lignes du ressort de chacune des 2 collectivités.

Dans ce cadre, la Ville d'Héricourt a réalisé une évaluation des dépenses et des recettes liées au transport scolaire et concernées par cette délégation de gestion. Cette somme comprend :

- Des transports scolaires réalisés par la Ville comprenant la location des bus, les frais de personnel du chauffeur, le carburant et le marché de transports pour les lignes externalisées
- Des recettes perçues par la Ville d'Héricourt pour la mise à disposition à la CCPH de leur bus et de leur chauffeur dans le cadre des transports au bassin d'apprentissage (compétence CCPH)


Le montant de cette délégation est à titre indicatif de 173 124.48 € TTC pour l'année 2021 / 2022. De son côté la CLECT saisie de ce transfert a procédé à l'évaluation des charges.

La convention de délégation est consentie pour une durée de 3 ans mais peut être interrompue à la fin de chaque année scolaire par simple accord des 2 parties.

Une décision modificative budgétaire interviendra en fin d'année pour régulariser les flux financiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions) **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de délégation de la gestion d'une partie des transports scolaires d'Héricourt à la Ville d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210706-145_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°146/2021

Objet : Adoption de la nouvelle grille tarifaire de l'Ecole de Musique 2021 - 2022

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1^{er} septembre 2021. Pour rappel, certains de ces tarifs sont assis sur les revenus des familles et sont déterminés en fonction des tranches servant au calcul de l'impôt sur le revenu, un coefficient multiplicateur étant appliqué sur le tarif selon la tranche où se situe le foyer.

Pour la prochaine rentrée, et après examen comparatif de notre grille avec 5 autres conservatoires, il est proposé de baisser les tarifs pour les 4 premières tranches afin de favoriser l'accès pour tous à l'enseignement de la musique. Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire détaillée ci-après.

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		2021 - 2022
Formation musicale	Jeune	14,60 €
	Adulte	24,90 €
Formation instrumentale	Jeune	19,60 €
	Adulte	31,10 €

▣ Dégressivité de 20 % pour l'inscription d'un 2^{ème} enfant et de 30 % pour les suivants sur le tarif déterminé, la réduction ne s'appliquant pas sur les locations d'instruments.

▣ Le tarif jeune s'applique :

- aux enfants mineurs, aux personnes majeures de - de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité,

- aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.

▣ Pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale :

- Réduction de 50% sur le tarif des cours y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs),
- Location d'un instrument : 10 € par mois

▣ Minimum de facturation de 15 € par trimestre et par activité.

▣ Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité

▣ Activités annexes gratuites pour un élève inscrit en formation musicale et/ou instrumentale

BAREME REVENUS APPLIQUE AU TARIF DE BASE			
Revenus	Catégorie	Coefficient	Nombre d'élèves
Moins de 5 000 €	0	- 78 %	11
De 5 000 € à 6 011 €	1	- 70 %	5
De 6 012 € à 11 991 €	2	- 56 %	38
De 11 992 € à 18 227 €	3M	- 1 %	75
De 18 228 € à 26 764 €	3	+ 35 %	57
De 26 765 € à 71 754 €	4	+ 50 %	18
Plus de 71 754 €	5	+ 80 %	1
Elèves membres de l'orchestre d'harmonie résidant hors CCPH	6	+100 %	9
Non présentation de l'avis d'imposition			
TOTAL			214

TARIFS MENSUELS NON SOUMIS AUX REVENUS DU FOYER		2021 - 2022	Nombre d'élèves
Activités annexes (chœur d'enfants, Choréa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...) – pour chaque activité suivie	Elèves CCPH	8,00 €	65
	Elèves hors CCPH	23,50 €	
Location instruments aux élèves adultes résidant dans la CCPH	Cat. 0 à 6	29,00 €	
Location instrument aux élèves résidant hors de la CCPH	Cat. 0 à 6	29,00 €	
Frais administratifs (sauf chœur d'enfants et éveil musical) – par an et par foyer		23,00 €	
TOTAL ÉLÈVES			279

TARIFS MENSUELS SOUMIS AUX REVENUS DU FOYER			2021 - 2022	Nombre d'élèves
Location instrument	Jeune	Cat. 0 à 3M	10,00 €	
		Cat. 3 à 6	29,00 €	
Tarifs mensuels élèves extérieurs à la CCPH non membres de l'orchestre d'harmonie (Formation musicale et/ou formation instrumentale, jeunes ou adultes)			Majoration de 50% sur la grille tarifaire	

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-146_2021-DE





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°147/2021

Objet : Médiathèque : Signature d'un contrat avec la DRAC (CTL et CTDCEAC)

Le Président expose que le ministère de la Culture a décidé de renforcer le dialogue et de renouveler le partenariat avec les collectivités territoriales pour recréer une dynamique dans le cadre de la clause de compétence culturelle partagée entre l'État et les collectivités. Ce partenariat renouvelé doit permettre de faire progresser l'égalité des territoires en matière d'accès à la culture.

Les « conventions territoriales de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle » (CTDCEAC) constituent un cadre ouvert et modulable qui favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement et de dialogue entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elles inscrivent les équipements et services existants au cœur des projets et leur donne l'opportunité de remplir pleinement leur mission de rayonnement. En fédérant énergies, moyens et compétences, elles permettent de construire des parcours de médiation, notamment au bénéfice des personnes éloignées des pratiques ou des lieux culturels, et en direction de la jeunesse dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

En parallèle, depuis 2010, le Ministère de la Culture accompagne les collectivités dans le cadre des contrats territoire-lecture (CTL). L'Etat et les collectivités territoriales y tissent des partenariats étroits pour favoriser le développement de la lecture et réduire les inégalités d'accès à la culture, les bibliothèques constituant aujourd'hui l'un des premiers équipements culturels de proximité.

C'est pour répondre à ces enjeux importants que les services de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et ceux de la CCPH travaillent depuis de nombreux mois à l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle du territoire du Pays d'Héricourt. Ce projet ambitieux vient compléter et renforcer la dynamique culturelle que porte le Pays d'Héricourt depuis la création de la Communauté de Communes. Il inscrit concrètement et durablement la position centrale de la médiathèque dans la coordination et la mise en synergie des politiques culturelles de notre territoire.

Formalisé dans un document unique, ce contrat regroupe :

- Un CTDCEAC dont les actions seront majoritairement conduites par :
 - La Cie *Zocha* (théâtre) pour un projet intergénérationnel et participatif sur la commune de Brevilliers (2020 – 2022).
 - La Cie *Un château en Espagne* (théâtre et arts plastiques) pour un programme d'actions irriguant le territoire communautaire avec un axe privilégié sur le quartier des Chenevières d'Héricourt (2021 – 2023).
- Un CTL qui poursuit celui mis en œuvre depuis 2017 à la médiathèque. Il prévoit le déploiement sur trois ans d'un programme d'action culturelle construit autour du développement de nouveaux outils :
 - Une Micro-Folie (musée numérique qui sera inauguré en octobre 2021)
 - Un élargissement du FabLab à la création numérique à partir de 2022


Dans le cadre de ce nouveau CTL la médiathèque poursuivra son travail artistique favorisant les liens entre écriture et arts visuels en y ajoutant un nouvel axe fort : l'image animée. La résidence d'artistes (plasticiens et écrivains) restera le moyen d'action privilégié pour la mise en œuvre opérationnelle des actions de ce CTL.

Le plan de financement du contrat (CTDCEAC et CTL) signé avec la DRAC est le suivant :

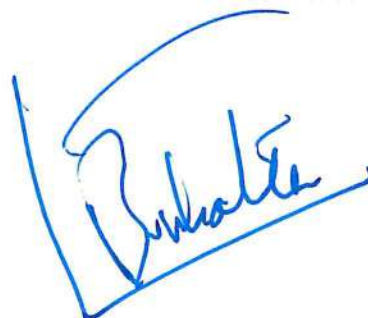
	2021	2022	2023
DRAC CTDCEAC	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
DRAC CTL	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
CCPH CTDCEAC	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
CCPH CTL	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention objet du présent rapport avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20210706-147_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°148/2021

Objet : Médiathèque : Signature d'une convention avec la compagnie Un château en Espagne

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt s'est engagée dans la mise en place d'une Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturel (CTDCEAC) pour la période 2021 à 2023.

Ce contrat concourt à la mise en place de projets d'actions artistiques et culturelles construits dans la durée et impliquant toutes les composantes du territoire : sociales, scolaires, associatives et individuelles.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat seront déléguées à plusieurs acteurs artistiques qui porteront un projet articulé autour des objectifs et enjeux du CTDCEAC à savoir :

- Positionner la culture comme un outil d'aménagement et de développement du territoire et un moyen de développement personnel des individus.
- Faire émerger et coordonner le développement d'animations artistiques, culturelles, éducatives et scolaires.
- Encourager une dynamique du territoire.
- Définir avec les acteurs locaux les engagements des collectivités dans une politique culturelle pluriannuelle.
- Développer des actions qui se basent sur la réalité du territoire.

Après plusieurs mois de travail les services de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et ceux de la CCPH ont positionnés la Cie *Un château en Espagne* comme second acteur culturel qui interviendra sur le Pays d'Héricourt dans le cadre de ce contrat.

Le travail participatif de cette compagnie constitue un engagement fort, un investissement minutieux et attentif auprès des publics. Il permet de répondre aux objectifs suivants :

- Être au plus près des publics en imaginant des projets pluri-partenariaux qui soient des espaces potentiels de créativité, de rencontre et de renforcement de liens.
- Permettre aux publics de s'ouvrir à l'art dès la toute petite enfance, d'ouvrir leur imaginaire, de grandir en se confrontant à des espaces poétiques et de questionnements qui interpellent et mettent en éveil.
- Proposer la même exigence artistique de création contemporaine dans les lieux plus éloignés de la culture que sur les scènes labélisées.
- Être en constante recherche artistique sur l'accès à l'art et à la culture des publics.
- Permettre le décodage artistique par le biais d'objets créatifs et participatifs.
- Innover et expérimenter des actions culturelles et participatives avec les publics.
- Sensibiliser dans la durée à l'art et à la culture en s'inscrivant dans la notion de temps et d'espace afin de tisser un lien profond avec le public.
- Travailler en réseau avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs du territoire sur un projet commun.

Afin de répondre à ces enjeux artistiques et culturels sur le Pays d'Héricourt, la compagnie *Un château en Espagne* va construire un ambitieux projet d'actions élaboré en partenariat avec de nombreux acteurs de notre territoire. Une partie importante de ces actions seront programmées en direction des habitants du quartier politique de la ville des Chenevières à Héricourt, en lien avec les structures publiques et associatives qui œuvrent au quotidien sur le quartier. D'autres actions seront également portées dans plusieurs villages de la CCPH.

Afin de permettre à la compagnie *Un château en Espagne* de conduire ce projet d'éducation artistique et culturel, la médiathèque intercommunale l'accompagnera dans la coordination des différentes phases du dispositif. La CCPH lui apportera un soutien financier à hauteur de 50 000 € réparti sur trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023). A noter que la DRAC BFC financera 60 % de ce projet via une subvention à la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la compagnie *Un château en Espagne* au titre de la mise en œuvre du CTDCEAC.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-148_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°149/2021

Objet : Attribution d'un fonds de concours aux communes de Champey et Verlans

Le Président expose que le Conseil Communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes.

A ce titre, 240 000 € ont été inscrits au budget et 2 nouveaux dossiers sont présentés.

• La commune de VERLANS a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser une partie de son fonds de concours afin de financer l'aménagement d'une aire de jeux et la création d'un verger autour du pôle de convivialité. Le fonds de concours demandé s'élève à **5 000 €**. L'enveloppe restante s'élève à 9 655 €.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	16 740 €	REGION	1 990 €
		DETR	2 500 €
		CCPH	5 000 €
		COMMUNE	7 500 €
TOTAL	16 740 €		16 740 €

• La commune de CHAMPEY a déposé un dossier pour mobiliser la totalité de son fonds de concours afin de financer la 4^{ème} tranche des travaux de la rue de la Mairie y compris la remise en fonctionnement d'une ancienne fontaine. Le fonds de concours demandé s'élève à **25 365 €.**

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	180 000 €	DETR/DSIL	72 000 €
		DEPARTEMENT (bordures trottoir)	5 200 €
		DEPARTEMENT (amendes police)	5 000 €
		CCPH	25 365 €
		COMMUNE	72 435 €
TOTAL	180 000 €		180 000 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les fonds de concours aux communes de VERLANS et de CHAMPEY et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-149_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°150/2021

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours aux communes de Laire et Héricourt

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de LAIRE a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	84 681.50 €	Département	11 408.00 €
		CCPH AED	1 711.20 €
		Commune	71 562.30 €
TOTAL	84 681.50 €	TOTAL	84 681.50 €

- La Ville d'Héricourt a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	35 017 €	Département	21 010 €
		CCPH AED	3 151 €
		Commune	10 856 €
TOTAL	35 017 €	TOTAL	35 017 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de **4 862.20 €** et d'autoriser le Président à procéder à leurs versements.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°151/2021

Objet : Modification des attributions de compensations prévisionnelles 2021

Le Président expose que par délibération N°08 du 28 janvier 2021, le conseil communautaire a arrêté le montant des Attributions de Compensation (AC) provisoires pour l'année 2021.

Il est proposé aujourd'hui de modifier les AC afin d'en déduire le montant de la contribution au SDIS des communes.

Pour mémoire, afin de favoriser le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) de la CCPH et sécuriser au maximum nos dotations voire les faire progresser, le Pacte Fiscal et Financier (PFF) engagé depuis 2012 avait acté d'un certain nombre d'actions dont le versement par la CCPH du contingent incendie à la place des communes.

Cette nouvelle dépense pour la CCPH était ensuite déduite aux communes à même hauteur au moyen du reversement du FPIC, sauf pour les 3 communes du Doubs arrivées après le PFF et pour lesquelles une déduction des AC était déjà opérée.

Dans un souci de simplification mais aussi d'amélioration constante de notre CIF, il est proposé de ne plus opérer par le FPIC mais de déduire des AC des communes leur montant du contingent incendie d'où les modifications des AC provisoires détaillées ci-après.

A noter que cette écriture ne joue pas pour les communes d'Etobon et Belverne car adhérente au CPI qui verse lui-même les contributions SDIS.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- D'arrêter la modification du montant des attributions de compensation prévisionnelles au titre de l'exercice 2021, tel que présenté dans le tableau ci-annexé
- De mandater le président pour notifier cette modification à chaque commune membre

	AC définitives 2020	Contingent Incendie 2021	AC Prévisionnelles 2021 modifiées
BREVILLIERS	-1 049,41 €	10 235,78 €	-11 285,19 €
CHAGEY	-964,44 €	9 120,22 €	-10 084,66 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €	19 797,11 €	25 461,95 €
CHAMPEY	2 008,69 €	12 402,81 €	-10 394,12 €
CHAVANNE	430,21 €	2 922,28 €	-2 492,07 €
CHENEBIER	-1 176,53 €	4 442,89 €	-5 619,42 €
COISEVAUX	-86,00 €	5 255,48 €	-5 341,48 €
COURMONT	1 626,67 €	1 612,12 €	14,55 €
COUTHENANS	-3 678,97 €	11 740,75 €	-15 419,72 €
ECHENANS	-5 270,02 €	8 071,45 €	-13 341,47 €
ETOBON	-3 570,32 €		-3 570,32 €
HERICOURT	-262 288,24 €	189 202,02 €	-451 490,26 €
LUZE	-4 782,69 €	11 618,38 €	-16 401,07 €
MANDREVILLARS	-818,64 €	3 360,15 €	-4 178,79 €
SAULNOT	59 350,86 €	5 283,60 €	54 067,26 €
TREMOINS	100,00 €	6 174,84 €	-6 074,84 €
VERLANS	817,44 €	2 677,11 €	-1 859,67 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €	788,12 €	-937,12 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €	7 347,66 €	-11 059,65 €
AIBRE	38 465,88 €	9 843,31 €	38 446,57 €
BELVERNE	28 999,44 €		28 999,44 €
LAIRE	28 583,78 €	6 838,36 €	28 570,42 €
LE VERNY	8 693,56 €	2 819,51 €	8 688,05 €

AC+

214 335,59 €

184 248,24 €

AC-

-287 546,25 €

-569 549,85 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-151_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-152_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°152/2021

Objet : CLECT : Présentation du rapport annuel 2021

Le Président expose pour information du Conseil Communautaire, que le 22 juin dernier, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité de ses membres son rapport annuel 2021.

Ce rapport a pour objet :

- Une information sur les implications financières du transfert des transports scolaires de la Région.
- L'évaluation des charges transférées des transports scolaires de la ville d'Héricourt.
- La prise en charge du Contingent Incendie des communes membres au moyen des Attributions de Compensation.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-152_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°153/2021

Objet : Guinnottes 3 : Cession du stock de granulats

Le Président expose que dans le cadre de l'aménagement des Guinnottes 3, la CCPH a traité l'altimétrie des plateformes avec un objectif de trouver un équilibre déblai remblai sur l'ensemble du périmètre à aménager favorisant d'une part le coût de l'opération (pas d'achat en carrière, pas d'évacuation de matériaux- tout est traité sur le site) et d'autre part la gestion durable du chantier (moins de transport, utilisation des matériaux in situ).

La première plateforme des Guinnottes 3 ayant été aménagée rapidement pour répondre à un prospect, un stock excédentaire de granulats a été généré pour servir de bon remblai dans le cadre de la suite des travaux à conduire. La constitution de ce stock a occasionné une plus-value au marché de terrassement mais devait constituer une moins-value lors de la poursuite des travaux.

Ce stock estimé à environ 10 000 tonnes doit à présent être libéré puisque la plateforme a été cédée à SC70 SC25 qui a déposé son permis de construire et qui envisage d'engager ses travaux à l'automne.

Aussi dans le cadre des dernières implantations aux Guinnottes, nous sommes sollicités par les entreprises en charges des terrassements et des VRD pour leur céder ces granulats.

Le prix proposé pour ce type de matériau est le prix du marché soit 5 € TTC la tonne, les entreprises faisant par contre l'économie du transport et favorisant ainsi le bilan carbone des chantiers de TP.

Compte tenu de l'impossibilité de réemploi de notre stock dans les délais d'aménagement de l'extension de notre zone,

Vu la nécessité de libérer la plateforme pour permettre les travaux de SC70 SC25,

Vu la demande exprimée par les entreprises implantées aux Guinnottes et en cours de travaux,

Vu l'économie générale de l'opération Guinnottes 3,

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés et à titre exceptionnel

- **DECIDE** de céder le stock de granulats au prix de 5 € TTC la tonne,
- **ACTE** que la recette sera inscrite à l'opération Guinnottes via son budget annexe,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents et à l'émission des titres.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-153_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°154/2021

Objet : Adoption des nouveaux tarifs des composteurs

Le Président expose qu'en 2011, une régie d'encaissement a été créée afin de vendre des composteurs aux usagers de la Communauté de Communes.

Le tarif des composteurs initialement fixé par le SYTEVOM, à 15 € TTC avait été modifié à 20 € TTC en 2014 et à 25 € en 2018 pour tous les modèles.

Depuis le début de l'année le SYTEVOM a modifié tous ses tarifs fixant les nouveaux tarifs de fourniture des composteurs comme suit :

- Le composteur de 400 litres bois est proposé au tarif de 25 € comme précédemment.
- Le composteur de 600 litres bois est proposé au tarif de 30 € contre 25 € précédemment.
- Le composteur de 400 litres plastique est proposé au tarif de 35 € contre 25 € précédemment.
- Un nouveau modèle de composteur de 600 litres plastique est proposé au tarif de 40 €.
- Le tarif du bio seau est proposé au tarif de 4,50 € contre 3 € précédemment.
- Un aérateur de compost est proposé au tarif de 3,50 €.

Il convient de délibérer pour adapter les tarifs de la régie composteur à ces nouveaux tarifs fixés par le SYTEVOM.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de fixer les tarifs de la régie composteur à :

- 25 € pour le modèle 400 L en bois.
- 30 € pour le modèle 600 L en bois.
- 35 € pour le modèle 400 en plastique.
- 40 € pour le modèle 600 L plastique.
- 4,50 € pour le bio seau.
- 3,50 € pour un aérateur de compost.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-154_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a blue rectangular box. The signature is stylized and appears to read "B. Bouchard".

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°155/2021

Objet : Budget principal : Décision modificative budgétaire n° 1

Le Président expose qu'en date du 08 avril 2021, la CCPH a voté son Budget Principal.

Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 1^{ère} Décision Modificative.

Celle-ci concerne un ajustement de crédits des dépenses votées lors du précédent conseil liées à la compétence mobilité pour le matériel embranché dans les bus.

Un crédit supplémentaire en investissement est nécessaire pour 20 320 € auquel nous ferons face en inscrivant une recette d'investissement DETR à même hauteur.

Un crédit supplémentaire en fonctionnement (maintenance et formation) est nécessaire pour un montant de 10 008 € qui nécessitera un prélèvement sur les dépenses imprévues à même hauteur.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP : 2 553 217,49 €	DM1 : + 1 068 € (Article 6042 : 1 068 € Article : 60631 : + 500 € Article 6068 : - 500 €)	nouveaux crédits : 2 554 285,49 €
---------------------	--	-----------------------------------

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante :

BP : 1 363 719,00 €	DM1 : + 8 940 € (Article 6518)	nouveaux crédits : 1 372 659 ,00 €
---------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues :

BP : 120 899,64 €	DM1 : - 10 008 €	nouveaux crédits : 110 891,64 €
-------------------	------------------	---------------------------------

En dépenses d'investissement :**Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles :**

BP : 161 075,76 €	DM1 : 12 400 € (Article 2051)	nouveaux crédits : 173 475,76 €
-------------------	----------------------------------	---------------------------------

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles

BP : 704 221,79 €	DM1 : 7 920 € (Article 2183 : 22 920 € Article 2188 : -15 000 €)	nouveaux crédits : 712 141,79 €
-------------------	--	---------------------------------

En recettes d'investissement :**Chapitre 13 – Subvention d'investissement :**

BP : 1 651 840,29 €	DM1 : 20 320 € (Article 1341)	nouveaux crédits : 1 672 160,29 €
---------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Suite à ces ajustements : les équilibres des sections sont les suivants :

- La section de fonctionnement reste équilibrée à 9 687 202,83 €.
- La section d'investissement augmente de 20 320 € et s'équilibre à 4 045 303,03 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-155_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°156/2021

Objet : Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien - Décision Modificative N°1

Le Président expose qu'en date du 08 avril 2021, la CCPH a voté son Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien pour lequel il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 1^{ère} Décision Modificative.

Celle-ci concerne les régularisations de charges locatives des exercices 2019 et 2020, au profit des locataires, non prévues au budget primitif, pour un total de 9 699 €, ce qui nécessite d'effectuer une reprise sur provision de la même somme. En effet, en raison des périodes de confinement, les charges locatives se sont avérées moins importantes et doivent être remboursées aux locataires.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP : 37 805,00 €	DM1 : + 9 699 € (Article 62878)	nouveaux crédits : 47 504,00 €
------------------	---	---------------------------------------

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 78 – Reprise sur provisions :

BP : 0,00 €	DM1 : + 9 699 € (Article 7817)	nouveaux crédits : 9 699,00 €
-------------	--	--------------------------------------

Suite à ces ajustements, les équilibres des sections sont les suivants :

- **La section de fonctionnement augmente de 9 699 € et s'équilibre à 131 976,05 €**
- **La section d'investissement reste équilibrée à 176 908,96 €**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien 2021.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-156_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°157/2021

Objet : Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien – Reprise sur provision

Le Président expose que par délibération 90/2021, le Conseil communautaire a décidé du maintien de la provision pour risques et charges locatifs de 48 786,38 € au budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien. Suite à la régularisation de charges locatives au profit des locataires, non prévue au budget primitif, il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer une reprise sur cette provision à hauteur de 9 699 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la reprise sur provision pour risques et charges locatifs d'un montant de 9 699 € au Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien, ce qui porte son solde à 39 087,38 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°158/2021

Objet : Budget annexe OM : Décision modificative budgétaire n°1

Le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2021 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet de régulariser l'annulation de la REOMI 2020 pour une entreprise qui a justifié être détentrice d'un contrat d'enlèvement d'ordures ménagères avec une société privée.

Il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 2 626 € et de diminuer le chapitre 022 « Dépense imprévues » de 2 626 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 67 c/673 – Charges exceptionnelles

BP : 3 500 €	DM : + 2 626 €	nouveaux crédits : 6 126 €
--------------	----------------	----------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

BP : 12 240 €	DM : - 2 626 €	Nouveaux crédits : 9 614€
---------------	----------------	---------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour-extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communaux en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°159/2021

Objet : Ordures Ménagères : Admission en non-valeur

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 492 factures en 2020 (24 550 en 2019) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 383 751,45€ en 2020**.

Par ailleurs, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **417,62 €** porte sur les années de 2017 à 2020.

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	33.31 €	159.30 €	118.12 €	106.89 €	417.62 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	33.31 €	159.30 €	118.12 €	106.89 €	417.62 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 417,62 € pour créances éteintes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20210706-159_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°160/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☞ Marchés publics : en € HT :


25/03/21	M356/2020	DELPLANQUE	Service	MOE Aménagement de la zone des Guinnottes 3	70400 HERICOURT	89 000 € HT
11/06/21	M125/2021	ITINERAIRES Architecture	Services	MOE Salle musique actuelle et centre de formation arts du cirque	90000 BELFORT	157 750 € HT
16/06/21	M171/2021	DELPLANQUE	Services	MOE Aménagement d'une plateforme d'accueil d'un complexe de cinéma	70400 HERICOURT	81 000 € HT

27/05/21	M173/2021	F&SI	Fournitures	Matériel pour musée Numérique	70400 HERICOURT	14 630,64 € HT
27/05/21	M174/2021	Vidéo	Fournitures	Equipement vidéo-projection pour micro folie	67118 GEISPOLSEIM	12 746,41 € HT
31/05/21	M185/2021	SCHINDLER	Services	Contrat maintenance ascenseurs	68390 SAUSHEIM	3 320,00 € HT
21/06/21	M221/2021	BOURLIER	Services	Réparation alternateur + boîte à vitesse sur DD761YT	25400 EXINCOURT	16 072,32 € HT
22/06/21	M233/2021	AGORA	Services	Actualisation du panorama financier et prospective 2021-2024	21200 BEAUNE	4 675,00 € HT
25/06/21	M245/2021	FAUNE FLORE & ENVIRONNEMENT	Services	Etude faunistique/flo ristique complète dans le cadre d'une création de zone d'activité	39290 ARCHELANGE	6 362,50 € HT

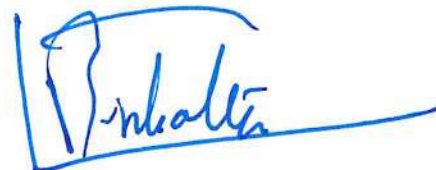
- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : SCP CHATON BROCARD GIRE, conseil juridique à la procédure PLUI, convention d'honoraires : 9 000 € HT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : 4 contrats de travail à durée déterminée du 27 mai au 6 juillet 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
ORDURES MENAGERES			
Renfort activité	1	25 h	1
Remplacement	1	35 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	28h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210706-160_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021
Le Président,



Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Identité de la collectivité : Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Introduction

L'une des innovations de la **loi n°2019-828 du 6 août 2019**, loi dite de transformation de la fonction publique, consiste en **l'obligation** pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de définir des lignes directrices de gestion avant le 31 décembre 2020.

Le législateur, en introduisant ce dispositif, a souhaité :

- modifier les procédures de gestion des ressources humaines en passant d'une logique de gestion individuelle à une approche plus collective,
- élaborer un cadre de référence en matière de Ressources Humaines,
- favoriser la transparence et l'équité en matière de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique,
- développer des leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace.

Définition des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sont prévues à **l'article 33-5 de la loi n°84-53** du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont quant à elles définies par **le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**. Elles visent à :

- 1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC),
- 2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 3° favoriser, en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement public.

L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité ou de l'établissement public, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

La procédure

Les LDG sont établies par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique avant le 1^{er} janvier 2021 pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans.

Une révision totale ou partielle est possible en cours de période après avis du Comité Technique.

Compte-tenu du contexte sanitaire de l'année 2020, du départ d'un agent du service RH en Juillet 2020 et du recrutement d'un DRH à compter du 27 janvier 2021, il n'a pas été possible de travailler les Lignes Directrices de Gestion au 1^{er} Janvier 2021.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de reporter son élaboration au premier semestre 2021.

Les lignes directrices de gestion sont communiquées aux agents par voie numérique ou tout autre moyen.

La mise en œuvre de ces LDG fait l'objet d'un bilan annuel, sur la base des décisions individuelles, qui est présenté au Comité Technique.

Quelle est la portée juridique des LDG ?

Un agent peut invoquer les LDG de sa collectivité ou de son établissement public en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CT) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

À sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués.

Pour autant, l'autorité territoriale garde néanmoins son pouvoir d'appréciation au vu « des situations individuelles, des circonstances ou motif d'intérêt général » (article 33-5 de la loi n°84-53).

I. Méthode de travail

Le projet a été piloté par :

- ▶ Monsieur Fernand BURKHALTER, Président
- ▶ Monsieur Fabrice VRILLACQ, Directeur Général des Services
- ▶ Madame Annelise DESROCHE, Directrice des Ressources Humaines

II. État des lieux et bilan des effectifs, emplois et compétences

A - Les pratiques RH existantes

Les documents RH de la collectivité sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

- **Délibération relative au régime indemnitaire :**
 - Délibération n°0092/2018 concernant la mise en place du RIFSEEP au 01/07/2018
 - Délibération n°147/2018 concernant l'ouverture du RIFSEEP à trois nouveaux cadres d'emploi (technicien, assistant de conservation, bibliothécaire)
 - Délibération n°042/2020 concernant l'ajustement du RIFSEEP du 01/07/2020
 - Délibération n°049/201 concernant l'ouverture du RIFSEEP au cadre d'emploi des ingénieurs
- Délibération n°028/2017 définissant les modalités de paiement des heures supplémentaires et des heures complémentaires
- Délibération sur la protection sociale complémentaire :
 - Délibération n°110/2012 concernant le financement de la protection sociale complémentaire
 - Délibération n°138/2019 concernant le renouvellement de la convention de participation
 - Délibération n°139/2019 concernant la mutuelle – groupement de commandes
- Délibérations relatives au temps de travail :
 - Délibération n°63/2001 concernant le passage aux 35 heures à compter du 01/01/2002
 - Délibération n°9/2004 concernant la modification du protocole d'accord et du règlement intérieur des 35h
- Délibération n°112/2007 relative aux ratios par grade
- Délibération n°051/2017 concernant le règlement intérieur applicable aux agents de la CCPH
- Délibération n°031/2010 concernant le règlement de formation de la CCPH

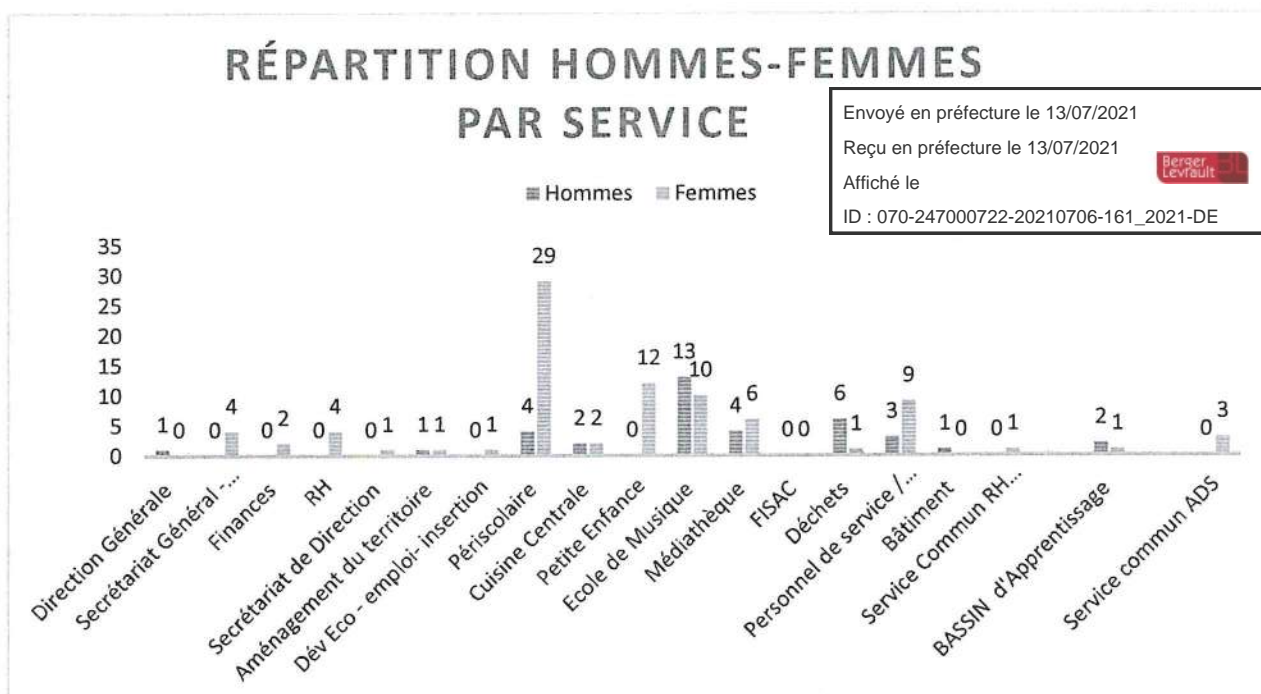
B - Les effectifs et les emplois

B – 1 Le bilan des effectifs :

- Les effectifs de la collectivité par catégorie hiérarchique au 31/12/2020 : 139 agents

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En pourcentage	En ETP rémunérés
Catégorie A	14	10 %	13,23
Catégorie B	26	19 %	18,50
Catégorie C	72	52 %	55,99
Contractuels de droit public	23	17 %	9,7
Contractuels de droit privé	4	2 %	2,27
Total	139	100 %	99,69

• Répartition Femmes et Hommes par service au 31 décembre 2020




• Pyramide des âges sur postes permanents :



B - 2) Les emplois de la collectivité par service

Services	Métiers
Direction Générale des Services	Directeur général des services
Secrétariat de direction	Assistante de direction
Pôle ressources	Directrice de service
Administration générale-Marché	Gestionnaire achat -marchés
Ressources Humaines	Directrice RH
	Gestionnaire carrière et paie
	Assistant RH-Formation
	Agent administratif

<i>Finances</i>	<i>Responsable des finances</i>
	<i>Agent comptable</i>
<i>Service commune Finances-RH</i>	<i>Agent administratif</i>
<i>Politiques territoriale</i>	<i>Responsable des politiques territoriales</i>
	<i>Agent de développement</i>
<i>Développement économique</i>	<i>Directeur de l'économie</i>
	<i>Manager de centre-ville</i>
<i>Mobilité</i>	<i>Directeur Mobilités</i>
	<i>Assistant administratif et financier</i>
<i>Pôle emploi Insertion</i>	<i>Responsable PLIE</i>
<i>Pôle enfance jeunesse</i>	<i>Directrice de service</i>
	<i>Animateur</i>
	<i>Directeur pôle périscolaire</i>
	<i>Agent de restauration</i>
	<i>Agent d'animation</i>
<i>Bâtiment</i>	<i>Responsable patrimoine bâti</i>
	<i>Agent technique polyvalent</i>
	<i>Agent de service</i>
	<i>Gardien de gymnase</i>
<i>Bassin d'apprentissage</i>	<i>Maître nageur sauveteur</i>
<i>Cuisine centrale</i>	<i>Chef cuisinier</i>
	<i>Second de cuisine</i>
	<i>Assistant de cuisine - livreur</i>
	<i>Agent de plonge</i>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Envoyé en préfecture le 13/07/2021</p> <p>Reçu en préfecture le 13/07/2021</p> <p>Affiché le </p> <p>ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE</p> </div> <i>Ordures ménagères</i>	<i>Responsable du service</i>
	<i>Coordonnateur du service</i>
	<i>Ambassadeur de tri</i>
	<i>Chauffeur-ripeur</i>
	<i>Ambassadeur de tri</i>
	<i>Agent de collecte</i>
	<i>Assistant administratif et financier</i>
	<i>Directeur d'établissement</i>
	<i>Enseignant artistique</i>
	<i>Intervenant en milieu scolaire</i>
	<i>Responsable administratif</i>
<i>Médiathèque</i>	<i>Directeur</i>
	<i>Agent de bibliothèque-Ludothèque</i>
	<i>Médiathécaire animation arts graphiques</i>
<i>Multi accueil</i>	<i>Directrice</i>
	<i>Directrice adjointe</i>
	<i>Educatrice jeunes enfants</i>
	<i>Auxiliaire de puéricultrice</i>
	<i>Assistante petite enfance</i>
<i>Relais assistante maternelle</i>	<i>Responsable du RPE</i>
	<i>Animatrice</i>

B -3) Projection des départs sur les 5 prochaines années

	2021	2022	2023	2024	2025
Projection des départs en retraite des agents	3	5	8	12	12
Projection autres départs annoncés					

III. Les grandes orientations et la stratégie RH

La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Au titre de la mandature, il est envisagé :

- De se doter d'un projet de service RH fixant la stratégie à long terme de l'établissement
 - Organiser le service RH de manière à sécuriser les procédures et garantir la continuité du service
 - Faire de la politique des ressources humaines un véritable outil de pilotage de la CCPH
 - Redéfinir, actualiser, créer les documents de référence en matière d'organisation et de fonctionnement de l'EPCI : règlement intérieur, organigramme, fiches de poste, temps de travail, plan de formation, gestion des congés ...
- De conduire pour la mandature une politique de rémunération tenant compte des possibilités budgétaires :
 - Œuvrer à définir et à mettre en place un salaire minimum pour les agents de catégorie C
 - Revaloriser la fonction de cadre
 - Valoriser les sujétions et astreintes
 - Favoriser en sus du régime indemnitaire basé sur le métier et la valeur professionnelle, l'instauration de primes à caractère collectif en fonction des objectifs de service
- De définir une stratégie de recrutement et de formation continue
 - Organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - Favoriser la formation continue dans des logiques de parcours
 - Encadrer les préparations au concours
- De Moderniser notre action au profit des usagers et des agents
 - Intégrer la transformation digitale dans les logiques métiers
 - Placer l'humain au cœur de la performance de la CCPH
 - Mettre en place le télétravail
- De favoriser l'évolution et l'épanouissement des agents communautaires et l'appartenance à la CCPH
 - Doter la CCPH d'un nouveau siège ouvert sur l'ensemble des services
 - Maintenir une politique d'action sociale avantageuse
 - Favoriser le présentisme, l'entraide, la cohésion d'équipe et l'esprit d'entreprise.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité a répondu aux enjeux suivants :

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue
Attractivité de la collectivité	Formation	Développer et encourager la formation continue	Réalisé
		Faciliter l'accès aux préparations concours	Réalisé
	Recrutement	Encourager les mobilités internes	Réalisé
	Rémunération	Mettre en place le Rifseep	Réalisé
		Mettre en place un régime de protection sociale complémentaire	Réalisé
		Faire vivre le dialogue social	Réalisé
		Assurer les remplacements	Réalisé

Evolution et modernisation du service public	Rémunération	Favoriser le présentisme	Réalisé
	Organisation et conditions de travail	Mettre en place un Plan de Continuité de l'Activité	Réalisé
		Mettre en place une politique de formation volontariste	Réalisé
	Formation	Diversifier l'offre de formation (formation théorique, formation pratique, immersion,...)	Réalisé
	Rémunération	Valoriser l'engagement professionnel	Réalisé
	Organisation et conditions de travail	Simplifier les procédures administratives (dématérialisation)	Réalisé
		Investir dans de nouveaux outils informatiques	Réalisé
		Assurer l'égal accès des agents (fonctionnaires ou contractuels) à la formation	Réalisé
	Rémunération	Mettre en place une politique indemnitaire égalitaire	Réalisé
	Organisation et conditions de travail	Travailler à la mixité des équipes	Réalisé
Qualité de vie au travail	Formation	Développer les formations liées au poste de travail et proposer des aménagements de poste (action contre les troubles musculosquelettiques, prévention des risques de chute ...)	Réalisé
		Accompagnement au changement	Réalisé
		Garantir le droit à la déconnexion	Réalisé
		Mettre à jour le document unique	Réalisé
		Acquisition d'équipements ou méthodes de travail visant à soulager la pénibilité au travail	Réalisé
		Favoriser le travail en équipe	Réalisé
Enjeu social	Formation	Faciliter les reconversions professionnelles	Réalisé
	Recrutement	Recruter des personnes en situation de handicap	Réalisé
	Rémunération	Définir un niveau plancher de rémunération	Réalisé
		Réduire la précarité	Réalisé

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants :

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue
Attractivité de la collectivité	Formation	Mieux Informer les agents sur leur droit à la formation (formation continue, CPF...)	A étudier
		Mettre en place une politique de promotion de la collectivité	A étudier
		Analyser et faire évoluer le Rifseep	A étudier
	Organisation et conditions de travail	Valoriser ou mettre en place une politique d'aménagement du temps de travail (modalité de prise des RTT, congés, CET...)	A étudier

			Proposer des outils performants	A étudier
			Valoriser l'apprentissage	A étudier
		Recrutement	Anticiper les recrutements et les départs	A étudier
		Organisation et conditions de travail	Mettre en place un régime d'astreinte	A étudier
			Lutte contre l'absentéisme	A étudier
			Anticiper le vieillissement de la population	A étudier
	Egalité Femmes/Hommes	Formation	Optimiser les modes de gestion (DSP, Régie...)	A étudier
			Mettre en place des actions de sensibilisation égalité femmes/hommes	A étudier
		Organisation et conditions de travail	Limitier les emplois à temps non complet	A étudier

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue
Qualité de vie au travail	Formation	Mettre en place toute action de formation visant à lutter contre toute usure au travail	A étudier
		Recrutement	Apporter une visibilité sur les pratiques en matière de mobilité interne, remplacements (saisonniers/renforts)
	Organisation et conditions de travail		Développer une politique de prévention
		Mettre en place le télétravail	A étudier
		Proposer des horaires avec des plages mobiles / variables / saisonnières	A étudier
		Equiper une salle du personnel, des espaces de travail adaptés...	A étudier
		Acquisition d'équipements ou méthodes de travail visant à soulager la pénibilité au travail	A étudier
		Favoriser le travail en équipe	A étudier
	Organisation et conditions de travail	Faciliter l'apprentissage	A étudier
		Favoriser les emplois à temps complet, quitte à avoir des emplois partagés entre plusieurs services	A étudier

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

IV. Définir les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

Les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ; les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

S'agissant des orientations et des critères pour la promotion et l'avancement de grade, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents peuvent se faire via :

- la diversité des parcours,
- les formations suivies,
- les conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel,
- la capacité d'adaptation,
- le cas échéant, l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE



Il appartient à l'autorité territoriale de définir ces critères, avec possibilité de les définir différemment par filière ou service, en portant une attention particulière au respect de l'équilibre femme/homme (ce qui n'implique pas la création d'un quota F/H).

1. Critères pour les inscriptions sur les tableaux annuels d'avancement de grade

Pour rappel, les avancements de grade peuvent s'effectuer de 2 manières :

- **soit** au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Le tableau annuel d'avancement précise la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,
- **soit** par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel.

En conséquence, les critères proposés doivent refléter ces éléments (examen professionnel, valeur professionnelle et acquis de l'expérience) mais aussi garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades.

Sous réserve que les agents remplissent les conditions statutaires pour permettre l'accès au grade supérieur et sous respect des ratios promus/promouvables, il est décidé de retenir les critères applicables suivants :

- A l'ensemble des agents

Critères
- l'expérience professionnelle au travers des comptes-rendus d'entretien professionnel ou des évaluations
- l'obtention d'un examen professionnel ou l'effort de l'avoir passé
- l'adéquation au sein du service entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent (fléchage du poste au sein de l'organigramme)
- la manière de servir : investissement et motivation (entretien professionnel)

2. Critères pour la nomination suite à concours

Il est décidé de retenir les critères applicables suivants : (choisir au moins 3 critères et les classer dans l'ordre de priorité **mais aussi garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux nominations suite à concours.**

- A l'ensemble des agents

Critères
- l'expérience acquise et la valeur professionnelle
- l'adéquation au sein du service entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent (fléchage du poste au sein de l'organigramme)
- la manière de servir : investissement et motivation (entretien professionnel)

3. Critères pour l'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur

Il est décidé de retenir les critères suivants *mais aussi garantir l'égal accès des femmes et des hommes à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur.*

:

Critères
- l'expérience réussie sur le poste occupé et remplacement d'un supérieur
- la capacité à former, à encadrer des agents (tutorat) et à déléguer
- l'adéquation au sein du service entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent (fléchage du poste au sein de l'organigramme)

4. Dépôt des dossiers au titre de la Promotion Interne

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que l'inscription des agents sur liste d'aptitude par promotion interne est de la seule compétence du Président du centre de gestion qui définit ses lignes directrices de gestion (critères d'éligibilité) après consultation, d'une part, du comité technique placé auprès du centre de gestion et, d'autre part, des différents comités techniques locaux.

Sous réserve que les agents remplissent les conditions statutaires, *mais aussi garantir l'égal accès des femmes et des hommes* il est décidé de retenir les critères du centre de gestion de la Haute-Saône.

I-Critères liés à l'agent

1-Diplômes

2-Obtention d'une VAE

3-Jours de formation professionnelle dans les 5 dernières années civiles

II-Critères liés à la carrière de l'agent

4-Expérience acquise dans la fonction publique (contractuel de droit public, stagiaire, titulaire, apprentis, emplois aidés...)

5-Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel (promotion interne, concours, recrutement direct)

6-Grade détenu

7-Préparation au concours d'accès du grade visé (inscription du candidat et refus éventuel de la collectivité ou établissement employeur)

8-admissibilité au concours d'accès du grade visé ou à un autre concours de niveau équivalent ou supérieur

9-admission à l'examen professionnel d'accès au grade visé

III-Critères liés à l'exercice des fonctions de l'agent

10-Degré de responsabilité et d'autonomie (rattachement hiérarchique et position dans l'organigramme validée par l'employeur actuel)

11-Encadrement direct et indirect ou capacité d'encadrement

12-Compétences et missions

13-Fonctions de tuteur exercées auprès d'un apprenti ou stagiaire école d'au moins 2 mois au cours des 3 dernières années

IV-Critères liés à la mobilité du fonctionnaire

14- Changement de poste (fiche de poste) au cours de la carrière de fonctionnaire, au moins 2 mobilités effectuées

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

V-Critères liés à la valeur professionnelle de l'agent

15-Rapport motivé de l'autorité territoriale

Un rapport motivé émanant de l'autorité territoriale explicitant la valeur professionnelle de l'agent et sa capacité à exercer des missions relevant d'un cadre d'emplois supérieur. Des exemples concrets devront illustrer ces propos et préciser si les missions exercées relèvent du grade envisagé par la promotion interne

16-Ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade

17-Nombre de propositions valables retenues au titre de la promotion interne

VI- Autres critères

18-Lettre de motivation du candidat pour toutes les catégories

L'agent devra rédiger une lettre de motivation mettant en avant son parcours professionnel et démontrant sa capacité à exercer des missions relevant du grade envisagé

19-Entretien avec le candidat

Cet entretien ne sera organisé que pour les promotions de catégories A et B.

Différent d'un oral de concours, cet entretien permettra à l'agent d'exprimer sa motivation à accéder à une catégorie d'emploi supérieure et de se projeter en terme de mobilité (interne et externe).

Cet entretien se déroulera en présence d'une commission ad hoc paritaire composée de représentants des collectivités et d'un représentant de chaque organisation syndicale siégeant au sein des diverses CAP. Pour les promotions internes de catégorie C, à savoir celle d'agent de maîtrise, l'entretien n'aura lieu que dans l'hypothèse où il serait nécessaire de départager des candidats présentés au titre de l'examen lorsque le quota ne permet pas l'inscription de tous les candidats.

Il est précisé que lorsque le nombre de candidats postulant à un grade au titre de la promotion interne est égal ou inférieur au nombre de nominations possibles, aucun entretien ne sera organisé.

V. Recrutement : veiller à adapter les compétences, favoriser la diversité des profils et la valorisation des parcours et l'égalité femme/homme

Les lignes directrices visent, en outre, à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Actions définies en ce sens pour la collectivité ou l'établissement public, et notamment celles visant à tendre vers l'égalité professionnelle F/H :
 - Veiller à la mixité des jurys de recrutement
 - Veiller à la rédaction des fiches de postes neutres sans aucune connotation de genre
 - Proposer des offres d'emplois sans connotation de genre
 - Prise en compte des parcours professionnels antérieurs hors fonction publique
 - Mise en œuvre d'un plan de déprécarisation en limitant les emplois à temps non complet
 - Favoriser une organisation du temps de travail qui permette de mieux concilier les contraintes travail-famille
 - Définir des modalités d'organisation et de suivi des formations visant à garantir un égal accès à la formation

- Intégrer dans le plan de formation une action de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et tout acte de discrimination sexiste.
- Communiquer en interne sur l'égalité Femme/Homme
- Favoriser l'égalité des rémunérations
- Conciliation temps personnel et temps professionnel (droit à la déconnexion, limiter les appels en dehors des plages de travail, limiter les réunions après 17h...)

VI. Date d'effet et durée des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sont prévues pour une durée de 6 ans.

Avis du Comité technique en date du **15 juin 2021**

Date d'effet :

Signature de l'autorité territoriale :

Le : (date à préciser)

Le Maire/Président

Nom Prénom

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°161/2021

Objet : Ressources Humaines : Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Le Président expose que les lignes directrices de gestion doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir toute la durée du mandat. C'est un document écrit permettant de formaliser la politique RH, ses procédures et ses orientations.

Le législateur a souhaité avec la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique répondre aux objectifs suivants :

- renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- de développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- de simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- de favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- de renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne sont plus compétentes en matière d'avancement de grade et de promotion interne et il est obligatoire de formaliser ce document pour permettre l'étude des dossiers.

5 grandes orientations ont été retenues et sont déclinées en piste d'actions :

- Se doter d'un projet de service RH fixant la stratégie à long terme de l'établissement
- Conduire pour la mandature une politique de rémunération et de progrès social tenant compte des possibilités budgétaires
- Définir une stratégie de recrutement et de formation continue
- Moderniser notre action au profit des usagers et des agents
- Favoriser l'évolution et l'épanouissement des agents communautaires et l'appartenance à la CCPH

Le Comité Technique réuni en date du 15 juin 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité sur les lignes directrices de gestion de la CCPH jointes en annexe.

Après délibération en Conseil Communautaire, les LDG seront communiqués aux agents de l'établissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les Lignes directrices de gestion présentées en annexe.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-161_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-162_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
30 juin 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°162/2021

Objet : Ressources Humaines : Transformations de postes

1. Services Techniques

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique occupe un poste à 31h50 hebdomadaire et réalise de manière récurrente des heures complémentaires qu'il convient de régulariser à la demande de l'agent et en plein accord avec la hiérarchie compte tenu de la très bonne manière de servir de cet agent.

Il est donc proposé à compter du 01 Septembre 2021 de transformer le poste occupé par cet agent de 31 ,5 heures à 35h00.

2. Ecole de musique

- Il est proposé de promouvoir un Enseignant d'éducation artistique ayant eu le concours de Professeur sur le grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale. Cette nomination à effet du 01 septembre, sera associée à la Direction de l'orchestre d'harmonie en plein accord avec l'agent et avec le Directeur de l'école de musique qui après 15 ans de direction de l'harmonie souhaite passer la main pour s'impliquer encore davantage dans d'autres répertoires au profit du Pays d'Héricourt.
- À la demande du Directeur de l'école de musique il est proposé d'ajuster les temps de travail de 2 enseignants l'un de Tuba pour le passer de 3,5h à 6h, l'autre d'orgue pour le passer de 5h à 3h et ce afin de tenir compte du nombre d'élèves.

3. Service Finances

Suite au prochain départ par mutation du responsable, une réorganisation du service a été engagée. Le recrutement nécessite la transformation du grade du poste existant.

Il convient de supprimer le poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 et de créer un poste d'Adjoint principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 31,5 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021,
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet et de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021,
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 3,5/20^{ème} d'heures par semaine et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 6/20^{ème} d'heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2021,
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 5/20^{ème} d'heures par semaine et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 3/20^{ème} d'heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2021,
- De supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-162_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210706-163_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 juin 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER – Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°163/2021

Objet : Ressources Humaines : Poste de non titulaires – renfort d'activité et saisonniers

1. Création de postes de saisonniers

Comme chaque année, au regard des besoins en personnel à prévoir au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, dans les centres de loisirs d'Héricourt, au service des ordures ménagères, à la crèche et à la médiathèque, il est nécessaire de renforcer les équipes pour la période du 6 juillet au 31 août 2021.

Il sera donc fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53.

À ce titre, il sera créé :

- au maximum 7 emplois à temps non complet soit 25/35^{ème} et 7 emplois à temps complet dans les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 pour adjoint d'animation, adjoint administratif et adjoint technique et C2 pour auxiliaire principal de 2^{ème} classe,
- la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon des grades relevant de l'échelle C1 et C2.

2. Création de poste de renfort d'activité périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Le service périscolaire connaissant des effectifs fluctuant au cours d'une même année scolaire, les besoins en personnel sont toujours variables.

Il est proposé de créer 15 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour renfort d'activité pour des durées de travail dont l'amplitude sera de 6 heures à 25 heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Ces contrats pourront avoir des temps de travail variables suivant les besoins du service.

À ce titre, il sera créé :

- au maximum 15 emplois à temps non complet soit de 6 heures à 25 heures par semaine dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,
- la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

3. Création d'un poste de renfort d'activité au service environnement déchets

Ce service est parfois amené à modifier son organisation en lien avec le service bâtiment (réorganisation de tournées en fonction des pannes, gestion des bacs, remplacement...). Ainsi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 25 heures par semaine pour un an.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De créer au maximum 10 emplois à temps non complet soit 25 heures par semaine dans les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 et de baser leur rémunération sur le premier échelon,
- De créer au maximum 15 emplois à temps non complet de 6 heures à 25 heures par semaine dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs et de baser la rémunération sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,
- De créer un emploi à temps non complet soit 25 heures par semaine dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de ripeur et de gestionnaire de bacs et de baser la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210706-163_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juillet 2021

Le Président,